

13 sep 2013 -16:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 septembre 2013

Dispositions diverses en matière de PME - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Indépendants et des PME Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi portant des dispositions diverses en matière de PME.

Les avants-projets concernent les mesures suivantes :

- la suppression de l'exigence selon laquelle les diplômes d'experts-comptable ou de conseiller fiscal doivent être délivrés par un établissement d'enseignement agréé par le Roi
- la protection de la résidence principale, étendue aux indépendants complémentaires et aux actifs après la pension
- l'amélioration du statut de la spri-starter

Les projets sont adaptés à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>